

Conseil communautaire du 28 juillet 2009 à Saint-Maurice en Chalencon Compte-rendu

Présents votants: ALLAIN Dominique, ALONZO Estelle, AUREL Jean-Claude, BALAYN Jean-Daniel, BAZIN Yves, BERTHIAUD Jeanine, BERTOLI Pascale, BEYRON Jean-Louis, BROSSÉ Gérard, CLAIR Denis, DESCOURS Cédric, DURAND Elisabeth, GROS Stéphanie, JOURDAN Alain, LOUIS Annie, MOUNIER Jean-François, PEYROUSE Emilie, PICHERAL Didier, PIZETTE Jean-Claude, ROSE Christian, ROUCAUTE Roland, SALLIER Alain, SERRE Laetitia, THOMAS Annie, VALETTE Gilbert.

Présents: GALLIOU Yann, HUG Mathieu, MARTEL Fabrice, PLUMECOCQ Jacques, VALETTE Annie, LEVENT Olivier, MAIRE Béatrice, MONNIER Bruno

Excusés: MALET-TORRES Nathalie, RIOUFOL Magaly, VIDIL Jean-Louis, VIGNÉ Fanny

Secrétaire de séance: PIZETTE Jean-Claude

1. Rencontre avec les Inforoutes de l'Ardèche

Daniel SUSZWALAK, Directeur, expose les activités du syndicat mixte auquel adhère la Communauté de communes

Annie LOUIS précise au préalable que la Communauté de communes utilise déjà les services du syndicat dans les domaines de :

- création et suivi du site internet
- maintenance du parc informatique + anti-virus
- sauvegardes à distance
- partenaires dans l'opération Numéo

L'ensemble des activités du syndicat est accessible aux communes à titre gratuit (compris dans la participation payée par la Communauté de communes de 1,08 euros/an/habitant) ou à titre payant. Une brochure détaillant ces activités est diffusée à chaque élu présent.

Les projets actuels du syndicat sont :

- le plan départemental de visioconférence,
- l'archivage électronique,
- le plan école numérique rurale.

2. Construction du bâtiment enfance

Gilbert VALETTE expose les propositions de la Commission d'Appels d'Offres pour les 11 lots de travaux. La Commission s'est réunie le 15 et le 27 juillet et propose d'attribuer 10 lots sur 11 ; le lot serrurerie pouvant être classé infructueux en raison d'une seule réponse plus élevée que l'estimatif.

| Lots | Estimation MOE (base + options) | Offres entreprises proposées | | |
|--|------------------------------------|--|---------------|-----------------------------|
| | | Nom entreprise | Offre retenue | Ecart par rap estimation |
| 01 - GROS OEUVRE - VRD - ESPACES VERTS | 289 783,00 € | CHAZAL à LES OLLIERES SUR EYRIEUX (07) | 269 529,36 € | -7,0% |
| 02 - CHARPENTE BOIS - COUVERTURE - ZINGUERIE | 152 662,00 € | PIERREFEU à VERNOUX EN VIVARAIS (07) | 97 869,52 € | -35,9% |

| | | | | |
|--|----------------------|--|--|---------|
| 03 - MENUISERIES BOIS - ALUMINIUM – FERMETURES | 102 662,00 € | ROBERT à LES OLLIERES SUR EYRIEUX (07) | 105 676,65 € (dont option 3 : partie école en bois alu) | 2,9% |
| 04 - SERRURERIE | <i>A reconsulter</i> | | | |
| 05 - CLOISONS SECHES - PLAFONDS - PEINTURES | 98 851,00 € | BATIPOSE à CHARMES SUR RHONE (07) | 85 189,73 € | -13,8% |
| 06 - SOLS SOUPLES - FAIENCES | 47 450,00 € | GANON à VALENCE (26) | 51 221,40 € | 7,9% |
| 07 - ELECTRICITE | 54 846,00 € | MOYON à LES OLLIERES SUR EYRIEUX (07) | 49 038,82 € | -10,6% |
| 08 - PLOMBERIE - SANITAIRE | 30 104,00 € | MOYON à LES OLLIERES SUR EYRIEUX (07) | 24 326,96 € | -19,2% |
| 09 - CHAUFFAGE - VENTILATION | 85 966,00 € | JALENQUES à SAINT-FORTUNAT (07) | 61 796,40 € | -28,1% |
| 10 - CAPTEURS PHOTOVOLTAIQUES | 46 746,00 € | ARDROME à SAINT-PERAY (07) | 43 240,00 € | -7,5% |
| 11 - ETANCHEITE | 5 191,00 € | ECOBA à GUILHERAND GRANGES (07) | 5 422,06 € | 4,5% |
| TOTAUX | 914.261,00 € | | 793.310,90 € | - 13,2% |

→ Accord du Conseil à l'unanimité, sur les propositions de la Commission d'Appels d'Offres

Le début des travaux est prévu pour le 24 août prochain.

De plus, Annie LOUIS rappelle que la Communauté de communes a fait le choix d'une chaudière à bois granulé (35 kW). Les résultats de l'appel d'offres indiquent un investissement de 30.313 euros.

Elle propose de solliciter une subvention spécifique auprès de la Région Rhône-Alpes à hauteur de 5.300 euros et de l'ADEME à hauteur de 4.000 euros, dans le cadre du Plan bois énergie 2007-2010.

→ Accord du Conseil à l'unanimité

3. Réflexion sur le développement éolien

Annie LOUIS propose un tour de table pour connaître l'avis des Conseils municipaux suite à la question posée au Conseil d'avril : « pensez-vous que la Communauté de communes doit réfléchir au développement coordonné des énergies renouvelables ? ».

Jean-Louis BEYRON informe que le Conseil de Saint-Sauveur a débattu de cette question et qu'il semble que le Syndicat Départemental d'Energies soit le plus à même de s'occuper de cette question d'énergies renouvelables puisqu'il en a la compétence.

Yves BAZIN informe que le Conseil municipal de Saint-Etienne de Serres s'est prononcé favorablement pour réfléchir au niveau intercommunal au développement concerté des énergies renouvelables et a même désigné un élu pour participer aux futurs travaux sur le sujet.

Dominique ALLAIN pense que les sujets de l'éolien et du photovoltaïque sont à traiter différemment en raison de la procédure de ZDE applicable à toute implantation éolienne (à prix de revente garantis).

Aussi, le Conseil municipal de Dunière souhaite que la Communauté de communes s'occupe de l'éolien et la commune a également délibéré pour la délégation de compétence et la création de ZDE intégrant au moins une zone sur Dunière.

Fabrice MARTEL (élu municipal à Pranles) pense également qu'il faut parler uniquement de l'éolien et transférer rapidement la compétence à la Communauté de communes.

Il est proposé de reformuler une nouvelle question, mais Emilie PEYROUSE précise que la commune de Saint-Vincent s'est positionnée favorablement et qu'il n'est pas nécessaire de poser d'autres questions sur le sujet, mais de continuer à recueillir l'avis de tous sur cette question.

Annie THOMAS rappelle que le compte-rendu du Conseil du 21 avril était très clair sur ce point.

Annie LOUIS souligne que la Communauté de communes n'a jusqu'à présent pris de nouvelles compétences qu'après réflexion et étude des conséquences que cela entraîne. Les commissions thématiques ont notamment ce rôle de préparation et prospective.

Alain SALLIER affirme que l'absence d'une telle étape entraînera d'office le refus de plusieurs conseils municipaux.

Il est rappelé que dans tous les cas, la prise de compétence nécessite légalement un procédure en trois étapes : délibération du Conseil communautaire puis délibération identique des Conseils municipaux sous trois mois puis arrêté préfectoral.

Denis CLAIR insiste sur le fait que la question de l'énergie est la bonne question à se poser dès maintenant. Une action concertée sur les 10 communes est souhaitable.

Des promoteurs déjà en contact avec la commune de Pranles, pourraient prospecter des zones favorables sur l'ensemble du territoire.

Jeanine BERTHIAUD souhaiterait des renseignements sur le coût de la mise en place d'une zone de développement éolien.

Denis CLAIR avance le chiffre d'environ 50.000 euros mais qui peut être financé.

Jean-Claude AUREL souhaiterait que la réflexion porte aussi sur les modes de productions publiques de ces nouvelles énergies.

Annie LOUIS propose de charger la Commission Environnement d'avancer sur ce sujet, notamment en comparant les expériences d'autres territoires (St Agrève, Coiron, etc.).

Plusieurs communes n'ayant pas encore évoqué le sujet, il est décidé de laisser le temps à tous les Conseils municipaux de débattre de la question initiale et d'en reparler au prochain Conseil communautaire.

4. Ressources humaines : service petite enfance

Annie LOUIS indique que le groupe de travail « ressources humaines » a démontré à nouveau son intérêt dans la résolution de problèmes complexes, en travaillant récemment sur les besoins de réajustements des contrats de travail du personnel de la petite enfance (temps de travail notamment).

Ainsi, il est proposé de conserver des heures complémentaires possibles (payées au même tarif horaire) dans les contrats de travail (en raison de la fluctuation possible des besoins de garde), mais d'augmenter les heures de base de chaque contrat pour correspondre au mieux aux plannings de travail réellement effectués.

De plus, le groupe de travail a eu le souci d'harmoniser le temps de travail sur les deux sites pour un service identique.

Ces propositions rentrent dans le budget du service pour l'année 2009.

| LES OLLIERES | | Temps de travail actuel | Temps de travail proposé |
|---------------------|-------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Audrey | De Gregorio | 22h de base +8h compl | 23h de base + 7h compl |
| Audrey | Puech | 26h de base +8h compl | 31h de base + 4h compl |
| Sophie | Astic | 26h de base +8h compl | 29h de base + 5h compl |
| Jessica | Garnier | 26h de base + 8h compl | 31h de base + 4h compl |
| | | 100h de base + 32h compl | 114h de base + 20h compl |
| BEAUVENE | | | |
| Olivia | Raymond | 23h de base | 23h de base + 7h compl |
| Fabienne | Chambouvet | 25h de base + 3h compl | 29h de base + 5h compl |
| Christelle | Coste | 26h de base + 8h compl | 31h de base + 4h compl |
| Edwige | Vanderguste | 26h de base + 8h compl | 31h de base + 4h compl |
| | | 100h de base + 19h compl | 114h de base + 20h compl |

→ Accord du Conseil à l'unanimité. Des avenants aux contrats de travail seront réalisés.

Autres propositions du groupe de travail ressources humaines :

Annie LOUIS informe également qu'une démarche de « **validation des acquis de l'expérience** » pour qu'Audrey PUECH atteigne le niveau d'Auxiliaire de puériculture pourrait être engagée. C'est ce qui avait été envisagé dès le recrutement de cet agent (en avril 2008) afin de ne plus dépendre d'une dérogation autorisant l'accueil d'enfants, sans auxiliaire de puériculture.

Cette démarche nécessite 10 jours de formation + 10 jours de stage en milieu hospitalier. La formation a un coût de 800 euros + éventuellement 900 euros supplémentaires maximum d'accompagnement facultatif.

Jean-Louis BEYRON assure que cet accompagnement est indispensable sous peine de ne pas réussir la validation (démarche déjà difficile à réussir).

Christian ROSE estime que le budget du service le permet.

Annie LOUIS propose qu'en contrepartie de cette prise en charge, la salariée soit obligée de rester au moins 3 ans au sein de la collectivité.

→ Accord du Conseil à l'unanimité.

Autre point : Audrey DE GREGORIO, responsable du site des Ollières est lauréate du **concours d'infirmière territoriale**, valable jusqu'au printemps prochain. Annie LOUIS propose d'engager une démarche de titularisation, au grade d'infirmière territoriale. Ceci impliquera un temps de formation obligatoire de 8 et 25 jours sur deux ans. Le niveau de rémunération obligatoire devrait être sensiblement le même qu'actuellement.

→ Accord du Conseil à l'unanimité.

Enfin, le groupe de travail propose l'embauche d'une animatrice petite enfance sur 6 semaines pour un **renfort temporaire** au sein du service en raison des différentes formations nécessaires (VAE, titularisation) et permettant de rattraper des heures effectuées et non payées.

→ Accord du Conseil à l'unanimité.

Pour information, Annie LOUIS indique que le **remplacement d'Olivia RAYMOND** sur le site de Beauvène et au sein du RAMi n'est pas évident. Le lancement d'une première offre d'emploi n'a pas aboutie au printemps. A ce jour, deux candidates ont été rencontrées suite à une seconde offre d'emploi et une autre pourrait l'être prochainement. Les salaires exigés étant bien supérieurs à la rémunération offerte, il est très difficile de trouver la personne qui pourrait remplir ces missions importantes (encadrement d'équipe, coordination, accueil de l'enfant, liens aux parents, etc.).

Jean-François MOUNIER pense que les salaires actuels des responsables de crèche sont trop bas et qu'il conviendrait de les réévaluer.

Annie LOUIS et Laetitia SERRE rappellent que ces salaires correspondent à ce qui était pratiqué par la commune de Beauvène avant transfert à l'intercommunalité, mais qu'une remise à plat avant la fin de l'année semble en effet nécessaire.

Jean-Claude PIZETTE souhaiterait que l'ancienneté soit bien prise en compte dans la fixation des salaires.

Le groupe de travail « ressources humaines » aura en charge cette mission, élargie à l'ensemble de la grille salariale de la collectivité.

Annie LOUIS et Laetitia SERRE sont chargées de faire au mieux pour recruter la candidate la plus à même de remplir les fonctions demandées et fixer le salaire le plus juste dans la limite du budget affecté aux rémunérations du service petite enfance.

5. Décisions modificatives du budget

Roland ROUCAUTE indique que 2 opérations d'investissement nécessitent une décision modificative :

OPERATION N°109 - CFD

Etant donné que l'opération "CFD" donne lieu, en 2008, à réalisation de travaux, il convient de transférer l'ensemble des dépenses afférentes aux études (réalisées depuis le démarrage de l'opération) du compte 2031 au compte 2313 (pris en compte sur le FCTVA), soit 41 431.95€.

Afin d'effectuer ce basculement en comptabilité, les modifications de crédits nécessaires sont :

| | | | | |
|---------|------------|---------|---|----------|
| DEP INV | c/2313-041 | Travaux | + | 41 432 € |
| REC INV | c/2031-041 | Etudes | + | 41 432 € |

OPERATION N°116 - CINTENAT BATIMENT 2

Afin de terminer les travaux sur Cintenat et au vu de l'attribution d'une subvention dans le cadre de Cap Territoires, les modifications de crédits suivantes sont apportées :

| | | | | |
|---------|---------|------------------|---|----------|
| DEP INV | c/2313 | Travaux | + | 12 675 € |
| | c/020 | Dep Imprévues | - | 5 414 € |
| REC INV | c/1313 | Subv Département | + | 5 299 € |
| | c/10222 | FCTVA | + | 1 962 € |

→ Accord du Conseil à l'unanimité

6. Questions diverses

Acceptation ou non du règlement des services à la personne par Chèque Emploi Service Universel (CESU) :

Annie LOUIS et Olivier LEVENT présentent le dispositif CESU « Chèque Emploi Service Universel », initié par l'Etat.

De plus en plus de demandes émanent des habitants pour payer les services à la personne offerts par la collectivité par ce mode de paiement (crèche portage de repas, etc.). A ce jour, on dénombre une dizaine de demandes pour un montant de 3.800 euros. Il convient de délibérer pour accepter ou non ce mode de paiement.

L'acceptation de ces CESU implique le paiement par la collectivité de frais de gestion :

- des frais fixes d'adhésion (30,40 € HT)
- des frais fixes par dépôt de titre pour encaissement (4,25 € HT)
- des frais variables en fonction du montant du dépôt de titres, des émetteurs, dégressifs selon les montants et selon les délais de paiement

Yves BAZIN précise que ces chèques emploi-service existent depuis plusieurs années mais que la demande est forte actuellement car de nombreux foyers ont reçu 200 euros de chèque par l'Etat chez eux, à consommer avant la fin de l'année.

Laetitia SERRE estime que l'acceptation de ce mode de paiement permettrait aux habitants de ne pas se retrouver « otages », car ne pouvant les utiliser.

Alain SALLIER pense que si ce système est pérennisé, la collectivité n'aura pas le choix et devra les accepter (comme le restaurateurs acceptant de plus en plus les tickets restaurant).

Annie LOUIS propose d'écrire aux parlementaires pour exprimer le mécontentement des collectivités prestataires de service, non associées à ce dispositif et contraintes de payer des frais de gestion importants, non imputables aux usagers. De plus, le réseau du Trésor public n'est pas intégré dans la gestion de ces modes de paiement !

Yves BAZIN propose, si la collectivité accepte les CESU, de payer symboliquement les impôts locaux de la collectivité par les chèques reçus.

Laetitia SERRE propose d'accepter ce mode de paiement tout en notifiant bien le désaccord de la collectivité par rapport à ce fonctionnement.

→ le Conseil communautaire décide de ne pas accepter les CESU comme mode de paiement des services intercommunaux par 11 voix CONTRE, 11 ABSTENTIONS et 3 POUR.

Pour information : la **demande de transport collectif** pour les enfants du territoire allant en classe SEGPA a reçu un premier avis favorable du Conseil Général, suit à un important travail administratif de Sophie MARCESSE (recherche de contacts et coordonnées, horaires de cours, horaires de passages à définir, etc.).

Béatrice MAIRE expose que toutes les collectivités doivent définir les **taux de promotion pour les avancements de grade** pour les agents fonctionnaires. Il est proposé de fixer 100% pour l'ensemble des grades concernant la collectivité ; cette proposition a reçu un avis favorable du Comité technique paritaire en date du 5 juin dernier et n'entraîne pas d'obligation pour la collectivité.

→ Accord à l'unanimité du Conseil.

En questions diverses, Yves BAZIN demande l'état d'avancement des travaux sur CFD.

Prochain Conseil : le 22 septembre à Saint-Etienne de Serres